

Localisation

Ce site couvre 4723 ha et concerne 8 communes : Aubigné-Racan, Ecommoy, Lavernat, Marigné-Lailié, Mayet, Pontvallain, Vaas et Verneil-le-Chétif. Il est constitué de trois parties : une zone principale et deux satellites situés à Pontvallain et Ecommoy. Il est constitué d'un réseau de haies composés d'arbres têtards et d'anciens vergers de châtaigniers greffés, appelés localement Nouzillards.

Communes	Superficie communale (ha)	Superficie site Natura 2000 (ha)	% surface commune
Aubigné-Racan	3 203	207	6,4
Ecommoy	2 850	11	0,3
Lavernat	2 264	609	26,8
Marigné-Lailié	3 273	58	1,7
Mayet	5 396	2 245	41,6
Pontvallain	3 488	58	1,6
Vaas	3 014	319	10,5
Verneil-le-Chétif	1 481	1 216	82,1
Total surface (ha)	24 969	4 723	100%

Un site dédié aux insectes saproxylophages*

3 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site :

● Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)



femelle mâle

C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Il se rencontre au pied des arbres isolés ou en forêt. Les larves grandissent dans les vieilles souches et dans le bois en décomposition ou mort. Les adultes vivent sur le tronc des vieux arbres (chênes, châtaigniers, ...). La durée du cycle de développement est de 6 ans, sachant que les adultes ne vivent que 3 mois au maximum (de juin à août). Le mâle adulte se distingue de la femelle par des mandibules proéminentes.

● Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Ce coléoptère vit sur les chênes sénescents ou blessés, son cycle de développement est de 3 ans. Les larves mangent le bois en décomposition. L'adulte est facilement reconnaissable grâce à ses longues antennes. Il vit de juin à septembre.



femelle mâle

● Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*)



femelle mâle

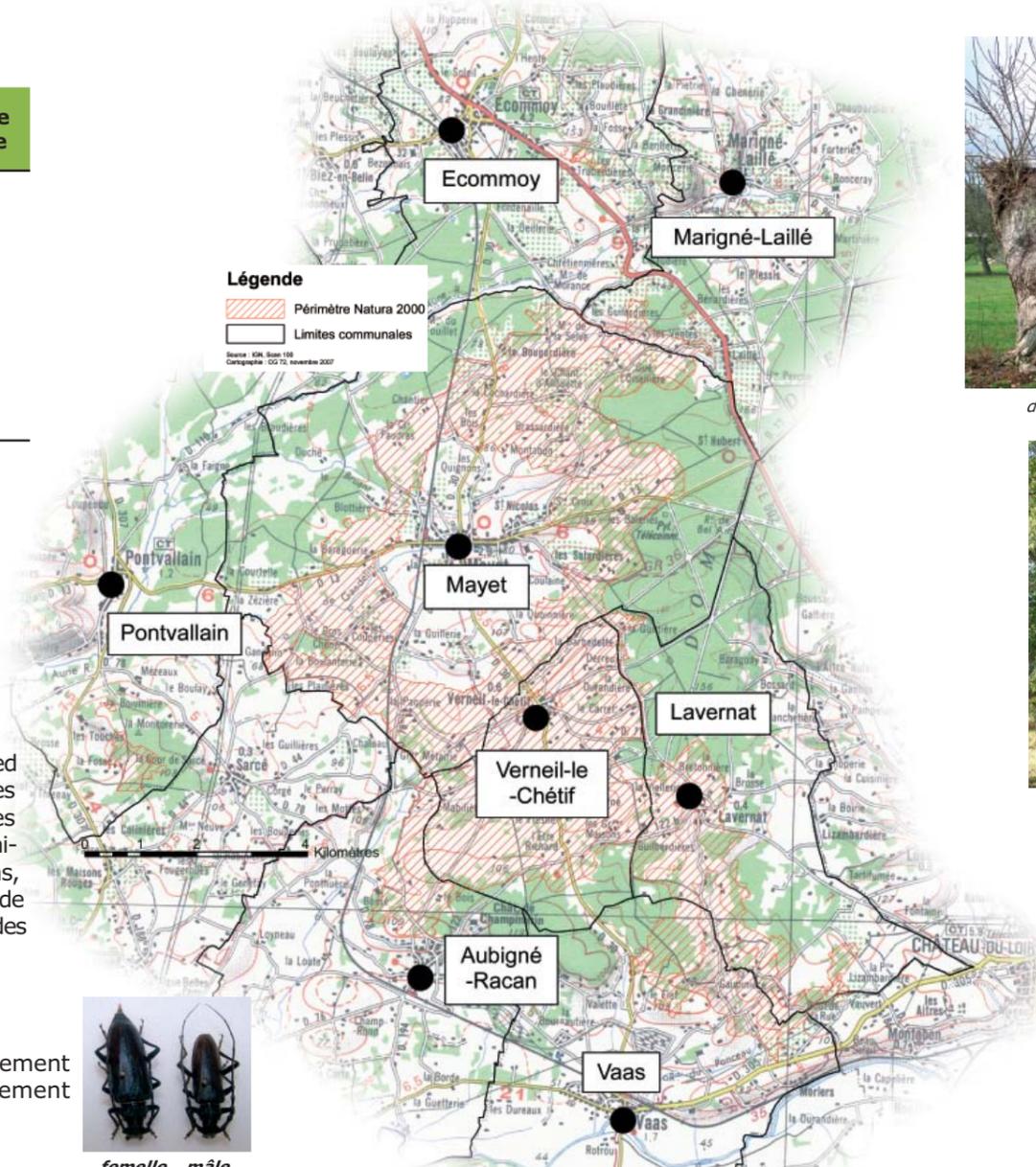
C'est un coléoptère de grande taille (22 à 35 mm) qui vit dans les cavités des arbres (arbres têtards ou châtaigniers greffés). Son cycle de développement est de 2 à 3 ans. Les larves se nourrissent de bois mort en décomposition et se développent dans les cavités. La vie de l'adulte est courte : 2 à 3 mois durant l'été. Son nom est dû à l'odeur (prune pourrie ou vieux cuir) qu'émettent les mâles durant la période de reproduction pour attirer les femelles. **C'est l'espèce la plus menacée des trois**. En France, elle ne se trouve plus que dans le Nord-ouest (Sarthe, Mayenne, Orne), dans le Pays basque et dans le sud-est.

* insectes qui se nourrissent de bois mort

Le milieu de vie des insectes

Ces insectes vivent dans des arbres remarquables qui façonnent le paysage de ce secteur. Ils occupent les souches ou les cavités des arbres têtards, des châtaigniers greffés ou des vieux pommiers à cidre ou poiriers greffés.

Voici quatre exemples d'arbres typiquement occupés par ces insectes :



des arbres têtards



de jeunes pommiers à cidre



des châtaigniers greffés



un châtaignier greffé mort

Que peut-on faire sur ces arbres ?

Les différentes interventions possibles sont :

- la coupe des branches mortes des châtaigniers ou des arbres têtards si nécessaire
- la mise en sécurité des arbres dangereux (coupe des branches qui risquent de tomber)
- l'exploitation traditionnelle des arbres têtards (coupe des branches)



Exemple d'intervention qui n'affecte pas la vie des insectes : la mise en têtard (avec tire-sève)

QUESTIONS REPONSES SUR NATURA 2000

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites mis en place en Europe pour préserver les espèces et les milieux naturels, tout en considérant les activités humaines (économiques, agricoles, de loisir, ...).

Le réseau Natura 2000 est issu de 2 directives européennes :

- la directive Oiseaux (de 1979)
- la directive Habitats (de 1992)

Chaque site Natura 2000 est désigné par un état membre de l'Union européenne sur la base de l'une ou des 2 directives. Ce réseau permet de préserver des espèces ou des milieux naturels qui sont menacés de disparition ou rares à l'échelle européenne.

Pour chaque site Natura 2000, il existe un Comité de pilotage qui valide un document de gestion (DOCOB). Ce document propose des outils et des moyens aux personnes vivant sur le site qui acceptent, sur la base du volontariat, de s'engager à préserver ces espèces.

Qu'est ce qu'un DOCOB (document d'objectifs) ?

C'est un document de gestion établi par un opérateur local et contrôlé par l'Etat, mais dont l'élaboration est réalisée avec les acteurs de territoire. Ce document propose des actions concrètes de gestion en vue de préserver la faune et la flore tout en tenant compte des exigences économiques du site (agriculture, forêt, tourisme, ...).

Qui fait quoi dans le DOCOB ?

Le **Comité de Pilotage**, décide et valide les étapes d'élaboration du DOCOB. Il est présidé aujourd'hui par le préfet et il est composé d'administrations, de collectivités territoriales et locales (communes, syndicats, ...), et des organismes socio-professionnels (associations, entreprises, ...). Sur ce site, le **Conseil général de la Sarthe** est chargé de rédiger le DOCOB avec l'aide des groupes de travail. Les **groupes de travail** constitués de personnes vivant sur le site (forestiers, agriculteurs, propriétaires, structures touristiques, ...) se réunissent pour proposer **des orientations d'actions concrètes à mettre dans le DOCOB**.

Un DOCOB oui ! Mais que peut-on faire ?

Les actions de gestion ou d'aménagement proposées dans le DOCOB peuvent être mises en place grâce à des **Contrats** ou une **Charte Natura 2000**. Sur la base du volontariat, les propriétaires ou les ayants-droits de parcelles situées dans le site peuvent souscrire à ces outils.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :
Conseil général de la Sarthe Anaïs Zimmerlin 02 43 54 79 89

«CHATAIGNERAIES A OSMODERMA EREMITA AU SUD DU MANS»

Le Conseil général a été missionné par le préfet de la Sarthe pour l'élaboration du document de gestion (DOCOB, ou document d'objectifs) du site Natura 2000 «Chataigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans». Sa rédaction est en cours.

Pour vous permettre de suivre les différentes étapes de son élaboration, il vous est proposé un bulletin d'information. Vous trouverez dans ce premier numéro :

- une description du site concerné (les communes, les espèces et leur milieu de vie)
- des explications sur Natura 2000.

Ce site Natura 2000 a été mis en place sur les communes d'Aubigné-Racan, Ecommoy, Lavernat, Marigné-Laillé, Mayet, Vaas et Verneil-le-Chétif afin de préserver l'habitat du Pique-prune, espèce protégée.

Les étapes d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

Un DOCOB est un document de travail constitué de l'ensemble des actions de gestion encouragées sur le site et validées localement par un comité de pilotage (COPIL). Il comporte :

- un état des lieux : - des habitats naturels et des espèces
- des activités économiques et de loisirs
- les enjeux et les objectifs du site
- les actions de gestion qui ont pour but de préserver les arbres abritant les insectes, élaborées avec les groupes de travail locaux. Elles sont contractualisées sur la base du volontariat par les habitants du site pendant 6 ans.

